L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DE LA VILLE DE NOUVELLE-ORLEANS. — MARDI MATIN, 4 FEVRIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 FEVRIER.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.—On trouvera à notre deuxième page le message du gouverneur Johnson que nous sommes tenu de publier. Nous insérerons désormais dans cette même partie du journal les procès-verbaux des chambres que le manque d'espace ne nous permettra pas de placer à la première page.

Nous sommes forcés, pour donner place aux rapports du Sénat et pour ne pas interrompre notre feuilleton, de réduire aujourd'hui les autres matières du journal.

M. CROSSMAN.— On verra en se référant à nos colonnes d'annonces que l'hon. A. D. Crossman est candidat pour la place de Maire. Il y a déjà quatre ans qu'il remplit ce poste à la satisfaction de tous ses concitoyens, et il est très probable que ceux-ci le désigneront de nouveau pour veiller aux intérêts de la Nlle-Orléans et diriger l'administration municipale. Le zèle et l'intelligence qu'il a constamment déployés dans l'exercice de ses devoirs le recommandent d'une manière toute spéciale aux suffrages des habitans de la ville. Deux fois déjà, grâce à la popularité dont il jouit, il a triomphé de l'opposition d'un parti puissant et vaincu des adversaires formidables. Il ne sera pas moins heureux cette fois.

M. Crossman n'est le candidat d'aucun parti. Sans doute il a des convictions politiques, mais il ne les invoque pas pour s'assurer le concours d'un parti ou d'une coterie. Candidat du peuple, le peuple l'a toujours soutenu. Sorti de la classe ouvrière, les suffrages de celle-ci lui sont acquis d'avance.

Parmi les premières nominations du gouverneur Walker, il est une à laquelle on doit applaudir sans réserve : c'est celle du juge Gayarré comme secrétaire d'Etat.

M. Gayarré est un homme instruit, un parfait honnête homme et un *gentleman* dans toute l'acception du mot.

Tant que le gouverneur fera de semblables choix il n'aura pas d'opposition à craindre de notre part.

MALLE QUOTIDIENNE.—Une malle quotidienne est maintenant établie entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge. La correspondance sera expédiée régulièrement tous les jours et les lettres seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, excepté le dimanche où les sacs seront fermés à 7 heures du matin. Cet arrangement durera pendant toute la session de la Législature. Quant à l'avenir, il est permis d'espérer que le directeur-général des postes accueillera favorablement la demande de la Législature de la Louisiane et ordonnera l'établissement d'une malle quotidienne régulière entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge. Aujourd'hui que cette dernière ville est la capitale de l'Etat, elle acquiert une importance telle et ses relations avec la métropole du Sud seront si fréquentes et si nombreuses qu'elle doit absolument être en communication constante avec celle-ci. Deux et même trois départs par semaine ne suffiraient pas. Tous les bureaux publics sont à Bâton-Rouge, tous les fonctionnaires y résident et la Législature y siège : d'un autre côté les affaires les plus importantes se traitent à la Nouvelle-Orléans, la métropole commerciale non seulement de la Louisiane mais de tous les Etats du Sud et de l'Ouest. On conçoit donc que les communications entre les deux villes doivent être incessantes, ininterrompues.

LE CRESCENT.—Cet excellent journal vient de passer entre les mains de MM. CROCKETT, FROST et KING. Les nouveaux éditeurs sont connus : ils ont tous trois fait leurs preuves dans le journalisme et dans l'arène politique. M. Crockett est un écrivain d'un incontestable talent et M. Frost, membre distingué du barreau de la Nouvelle-Orléans, écrit aussi purement et aussi élégamment qu'il parle et ce n'est certes pas un médiocre éloge. M. Cidd nous est moins connu mais on nous assure qu'il n'est pas inférieur à ses collègues.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Le bénéfice de M. Fiot, régisseur du théâtre d'Orléans, aura lieu ce soir. La représentation se compose du *Code des Femmes*, du 2ème acte des *Diamans de la Couronne*, des 2ème et 3ème actes de *Robert le Diable*, avec la *Gitana* et la *scène des nonnes*, dansée par la signora Ciocca, qui a eu tant de succès au théâtre américain et à la Havane cet hiver. Malgré l'indisposition de notre prima donna qui a forcé à changer une partie de la représentation promise, le bénéficiaire fera une belle recette. Le grand nombre de personnes qui ont demandé des loges prouve que le public sait être reconnaissant à M. Fiot de son concours à la prospérité du théâtre d'Orléans. On ne saurait oublier que c'est à ses soins vigilants que nous devons les magnificences de la Jerusalem, du Vol d'Andorre, &c. A ce soir donc, s'il y a de la place encore.

PANORAMA DE BREWER.—La foule continue à se porter tous les soirs au Panorama de Brewer. C'est magnifique toile représente l'Egypte. Le lundi, le mercredi et le vendredi il y a des représentations de jour, à midi.

L'ESCLAVAGE AU MARYLAND. — La Chambre des délégués du Maryland vient d'adopter à une majorité de vingt-six voix contre vingt-un une loi qui abroge toutes les ordonnances prohibant l'introduction des esclaves des autres Etats. Voilà un des premiers fruits de l'agitation abolitioniste. Au lieu de hâter le moment de l'émancipation, les fanatiques du Nord ne réussiront qu'à l'éloigner. Ce n'est pas tout : la législature du Maryland est également à la veille d'adopter une loi qui permettra de recevoir les témoignages d'un noir contre des embaucheurs de esclaves.

CALIFORNIE.

GRAND INCENDIE A SAN FRANCISCO.

Le vapeur *Alabama*, arrivé hier soir dans notre port, venant de Chagres, nous a apporté des journaux de Californie jusqu'au 31 décembre.

Un grand incendie a éclaté à San Francisco le 24 décembre. Une partie la plus belle et la plus florissante de la ville a été réduit en cendres. La perte est évaluée à plus d'UN MILLION de piastres.

L'Alta California publie tous les détails de désastreux sinistre. Le feu s'est déclaré à Dennison's Exchange, le matin, 6 heures moins un quart. L'alarme a été aussitôt donnée, mais le manque d'eau a paralysé tous les efforts des habitans. Les flammes n'ont pas tardé à se communiquer à Parker House, et au restaurant des Etats-Unis. Ces deux bâtimens détruits, l'incendie a gagné de proche en proche les autres quartiers et dévoré en quelques heures un grand nombre de maisons et de magasins. Il a fallu faire sauter plusieurs édifices pour isoler le brûlant foyer et arrêter les progrès des flammes. Plusieurs personnes ont été blessées. Les propriétaires de Parker House ont perdu seuls $200,000 et ceux de l'*El Dorado*, un des plus beaux hôtels à San Francisco $78,000. La perte totale s'élève à plus d'un million et demi de piastres.

(*Correspondance de l'Abeille.*)

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 1er février.

CHAMBRE.—Tous les membres sont présents. L'auditeur fait un rapport sur l'appropriation de $900,000 pour le maison d'Etat.

L'Orateur présente des résolutions lumineuses par les gouvernoirs de l'Indiana et du Connecticut, au sujet de l'esclavage—Référées au comité des relations fédérales.

M. Bartlo présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Résolu, qu'un comité de trois membres soit nommé pour examiner les affaires de la Compagnie du Rapide-Jem.

Le comité des finances fait un rapport défavorable sur les demandes de la sœur Regis et de U. Manual.

La pétition de la Légion est référée au comité sur la milice.

M. Freeman présente un acte pour amender la charte de la Banque du Canal. Aussi, un acte pour faire opérer le moteur à expansion le 4e section de la Rivière-Noire.

M. Dennis présente un acte pour venir au secours de A. Millaud, ci-devant ex-juge de paix.

Le Sénat informe une résolution par laquelle il informe la Chambre que Adams et Van Winckle pour [illegible] Conquest, Sibley et Dy.

[illegible] Ans pour [illegible] et Mille et Chambre [illegible] Pole à la

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

TRANSMISE A L'ABEILLE.

NEW-YORK, 1er *février*.—Le coton est ferme et il règne des demandes pas spéculatives. Il s'est vendu 2,500 balles et le marché s'est clôturé avec tendance à la hausse. La farine fléchit et le grain est sans changement. Les mélasses en hausse; celles de la Nouvelle-Orléans valent 28 à cents; le sucre est calme, et le tabac a manqué de prix; café Rio 15 cents.

NOUVELLES DU NICARAGUA.

Nous trouvons dans le sémaphore télégraphique des journaux de New-York quelques faits européens que nous allons reproduire.

L'*Hibernia* est arrivé à Liverpool le 9 janvier et les avis commerciaux qu'il apportait ont causé une certaine sensation sur la place. Le marché aux cotons s'en est ressenti.

ANGLETERRE.—Le parlement devait se réunir le 1er février.

Le message du Président Taylor a été très favorablement accueilli par la presse de Londres.

FRANCE.—L'assemblée législative a consacré plusieurs de ses séances à discuter l'urgence d'un nouvel envoi de troupes à La Plata : elle a fini cependant par se prononcer en faveur du statu quo.

Le gouvernement a publié plusieurs proclamations contre les clubs et autres associations politiques.

Le *National* annonce que vingt-cinq mille hommes de troupes françaises resteront en garnison à Rome jusqu'à nouvel ordre.

Un nouveau journal—le *Napoléonien*—vient d'être fondé à Paris. Organe du Président, il défend ses actes et attique à la fois les monarchistes et les républicains importuns.

Un aide-de-camp du général Baraguay d'Hilliers est arrivé à Paris avec des dépêches importantes. Le commandant en chef de l'armée d'Italie écrit, dit-on, au gouvernement qu'il lui est impossible de s'entendre avec les cardinaux. Ceux-ci voudraient établir à Rome une garnison autrichienne pour protéger le pape; le général Baraguay d'Hilliers exige d'un autre côté, que Sa Sainteté soit protégée par une garnison française.

AUTRICHE.—On parle toujours de coups d'Etat à Vienne. Le fait est que les préparatifs militaires qui se font dans la capitale autrichienne sont formidables. A six milles autour de Vienne toutes les maisons sont remplies de soldats.

Le général comte Wilna qui commandait les impériaux à Raab s'est suicidé à Vérone. La fièvre typhoïde exerçait de grands ravages dans cette dernière ville.

TURQUIE.—En vertu d'une résolution prise de concert par le czar et la Porte Ottomane, les Polonais qui ont combattu dans les rangs des Hongrois doivent être renvoyés de la Turquie. Kossuth et les réfugiés hongrois seront renfermés dans une tour fortifiée de l'intérieur. Ils ne seront pas emprisonnés, mais ils seront sous la constante surveillance des autorités turques.

Chronique Locale.

1RE COUR DE DISTRICT — John Wilson, trouvé coupable de vol simple, a été condamné samedi dernier par le juge McHenry à 6 mois de prison, et à une amende de deux ans de travaux forcés au pénitencier avec circonstances aggravantes. Ont été condamnés pour le même délit, John Thipes, six mois de travaux forcés au pénitentiaire, Wm. Alsey et Wm. Caulkin, à trois mois d'emprisonnement simple.

Jesse Mc Henry, avocat, a été condamné à vingt-quatre heures de prison pour mépris de Cour.

POLICE.—Les recorders ont eu samedi matin leur contingent ordinaire de vagabonds et de criminels, mais c'est toujours la même histoire monotone que vous avez. Aucun incident nouveau. Le crime, la honte et la misère se coloyant, rien de plus. Deux adolescens, Robert Alto et Daniel Smith, ayant soustrait à un pauvre diable la somme de cent piastres, ont été arrêtés, interrogés et envoyés devant la Première Cour de District—O. Spontaine, accusé d'un crime contre nature, a été renvoyé devant le même tribunal.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SENAT—*RAPPORT OFFICIEL.*

Lundi, 28 janvier 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

L'honorable Trasimon Landry, Lieutenant-gouverneur monte au fauteuil.

M. Bryce présente une résolution conjointe soumettant au peuple les amendemens suivans à la Constitution :

"Les juges de la Cour Suprême, les juges de District, l'avocat-général, les Avocats de District, le Secrétaire d'Etat, le Trésorier et les Greffiers de la Cour Suprême seront élus par le peuple."

M. Bryce demande la seconde lecture de cette résolution, pour en fixer la discussion à un jour déterminé.

M. Swayze fait remarquer que la résolution impliquait des dispositions d'une haute gravité, il serait important de la faire imprimer.

M. Boulamarque en demande le renvoi devant le comité des amendements à la Constitution.

M. Bayx dit qu'il éprouvait une grande répugnance à référer la résolution à un comité parce qu'il en résulterait un grand délai et que ce délai pourrait en occasionner le rejet. Il désirait vivement voir passer cette résolution dans les deux Chambres à la session afin que le peuple soit immédiatement appelé à décider la question par lui-même. Je me souviens, ajoute M. Bryce, dans une circonstance antérieure, avoir présenté un bill de la même nature, et ce bill après avoir passé au Sénat avec la majorité constitutionnelle n'a été rejeté par la Chambre que parce qu'il fut soumis à une époque trop avancée dans la session pour pouvoir être discuté judicieusement. Quant à la motion de M. Swayze de faire imprimer la résolution je ferai remarquer que cette mesure est inutile en ce que une résolution semblable tendant au même but se trouve dans le 1er volume du journal du Sénat, de la session de 1848. Les membres du Sénat pouvent consulter ce journal, par conséquent l'impression est parfaitement inutile. En combattant la référence à un comité, et l'impression je n'ai d'autre but que d'éviter une temporisation inutile; et si, cependant, en référant cette résolution, on donne ordre au comité de rapporter le plus tôt possible je ne ferai aucune objection.

M. Swayze. Si le président, je ne vois pas la nécessité de référer la résolution à un comité. Il est à désirer qu'elle soit imprimée afin que chacun de nous puisse prendre connaissance avec le reste des changemens proposés. Quant au principe lui-même je crois qu'il a été discuté à fond et que l'opinion de chaque Sénateur est fixe sur la question. Ce sont les détails qu'il nous est essentiel de connaître. En demandant l'impression de la résolution je n'ai d'autre objet en vue que de nous le rendre familiers et non pas de mettre du retard à l'adoption de la mesure. En ayant les détails imprimés sous les yeux notre session plus à même de les discuter. Le Sénat peut aussi bien que le comité proposer des amendemens. D'après la composition du Sénat je crois que ce corps est en faveur du principe. Les deux sœurs, les trois quarts même d'entre nous ont déjà décidé la question. Les seules différences qui existent entre notre nombre ne peuvent avoir trait qu'aux détails, c'est pourquoi, je crois, il est inutile de référer la résolution à un comité.

M. Boulamarque—En faisant la motion de référer la résolution à un comité je n'ai eu d'autre but que de la soumettre à une discussion sérieuse. L'expérience que j'ai acquise m'a démontré que le plus grand danger que nous puissions courir est dans une législation hâtive et irréfléchie. Je considère cette résolution comme pernicieuse et funeste et je veux tâcher de l'éviter. Le comité que j'ai mentionné est celui qui doit prendre en main cette résolution afin de la discuter avec calme. Loin de retarder notre action décisive sur la mesure, je crois que l'adoption de ma motion ne pourra que la hâter. Si la résolution n'est pas nombreuse et il est facile de le faire ensemble. Il peut agir promptement et faire son rapport. Nous serons alors mieux préparés pour arriver à la solution de la question. C'est pour cela que je demande le refert à un comité. Je demande donc que la question soit ajournée d'abord sur l'impression, puis sur le refert.

M. Swayze fait observer que puisqu'aucun arrangement n'a été pris encore pour les impressions et qu'une résolution semblable se trouve toute imprimée dans les journaux de 1848 il retire sa motion d'envoyer la résolution à l'impression.

La Secrétaire du Sénat rapporte que l'assistant-secrétaire, conformément à la résolution adoptée par le Sénat, n'est adressé aux propriétaires des deux journaux publiés à Bâton-Rouge. De l'un d'eux, M. Dufrocq, il a reçu une réponse dans laquelle il s'engagerait à faire le travail pour une répétition de 50 cents au dessous de celle qui est accordée à l'imprimeur de l'Etat. Le second, M. Hatch, n'a soumis encore aucune réponse. L'imprimeur d'Etat doit publier un nombre voulu de copies du message du Gouverneur et doit les livrer mardi prochain.

La résolution a été référée au comité avec ordre de rapporter mardi prochain.

Pelt, sur motion de M. [illegible] cette résolution a été mise à l'ordre du jour pour vendredi prochain.

La Législature gouvernementale informe le Sénat que réponse de l'ingénieur de l'Etat sur les questions à lui adressées par le Sénat dans une résolution passée le 7 février dernier, tant des renseignemens sur la non-exécution des travaux ordonnés sur la Rivière Rouge entre les chênes d'Alexandre et Shreveport, que sur les travaux faits à Bayou Pierre; sur l'état des bateaux et des travailleurs de détachés pour le service de la Rivière Rouge et enfin la non-exécution des travaux ordonnés sur la grande rivière.

M. Waddill présente un acte pour faciliter l'expédition des affaires décisives.—Référée au comité de législation.

Le président donne un message du Conseil de la Municipalité Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

M. Peck présente les résolutions qui suivent :

Résolu qu'le le gouvernement des Etats-Unis est en pouvoir limité et que le Congrès n'a aucun autorité constitutionnelle pour prendre en main la question de l'esclavage.

Résolu que tous les territoires acquis par le sang et le trésor communs sont la propriété de tous les Etats.

Résolu que la Louisiane est profondément et fermement attachée à l'Union, mais et en violation de la Constitution des Etats-Unis et si, les esprits de Messieurs de Fiel à Pierre de l'Indiana, Dimmick de Missouri et de Texas dans la conférence, le Congrès venait à adopter une loi comme celle de Mr. Wilmot qui ne fait pas les abolitionnes l'esclavage dans le district de Columbia, ou le restreignant dans les limites de l'Etat, la Louisiane, Messieurs et Mesdames et c'en sera fait.

Résolu que la Louisiane appelerait de tous ses droits les résolutions adoptées dernièrement par les Législatures de la Virginie, du Mississippi, de la Caroline du Sud, du Mississippi et autres Etats du Sud au sujet de l'esclavage et qu'il le Gouverneur en communique à nos sœurs des différens Etats, qui doit se réunir à Nashville du [illegible] prochain.

Résolu que le Gouverneur est par ces présentes autorisé et requis de transmettre les résolutions ci-dessus à nos Sénateurs et Représentans dans les Congrès et [illegible]

M. Philips demande la [illegible] Message de son Excellence le Gouverneur [illegible] Pelt [illegible] Pelt [illegible] Pelt